



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Commission de formation professionnelle
du pôle "Service – Hôtellerie et Restauration"

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 338

Genève, le 27 mars 2024

Rapport législature 2018-2023
5^e année
(1^{er} décembre 2022 – 31 janvier 2024)

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement, et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 15 mars et le 11 octobre 2023 et les thèmes suivants ont été abordés :

1. Plateformes monparcours.ch et gestage.ch

L'introduction et la démonstration des plateformes monparcours.ch et gestage.ch ont montré comment ces outils en ligne facilitent la connexion entre élèves du CO, entreprises, et places d'apprentissage. Ces plateformes visent à simplifier les procédures d'inscription pour les stages de découverte et d'apprentissage, offrant une meilleure gestion des candidatures et des opportunités pour les jeunes.

2. Information sur la rentrée 2023-2024

La commission a discuté de diverses stratégies pour améliorer la visibilité des places d'apprentissage disponibles, notamment par le biais d'événements de recrutement, de portes ouvertes, et de la bourse des places d'apprentissage.

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

L'accent a été mis sur l'importance de communiquer efficacement les opportunités offertes aux jeunes intéressés par les métiers de service.

Il est à noter l'excellente rentrée 2023 qui fut un succès pour le SHR, avec plus de 20% de contrats supplémentaires par rapport l'année précédente. Plusieurs classes ont dû être dédoublées dans le CFP.

3. **Bilan du suivi des apprentis**

Un point a été fait sur le taux de résiliation des contrats d'apprentissage et les défis rencontrés par les apprentis et les entreprises. Les discussions ont porté sur les moyens d'améliorer le soutien aux entreprises pour qu'elles puissent mieux accompagner les apprentis, ainsi que sur l'importance du suivi des absences scolaires afin de prévenir les décrochages.^[L1]_[SEP]

4. **Organisation des examens**

La planification et l'organisation des examens professionnels pour les cuisiniers, serveurs, coiffeurs, etc., ont été abordées. Les discussions ont inclus la révision des mandats des commissions d'examen et l'adaptation des épreuves aux réalités actuelles du marché du travail.^[L1]_[SEP]

5. **Renouvellement de la législature et des commissions**

La procédure de renouvellement des membres de la commission a été discutée, avec un accent mis sur la nécessité de maintenir un équilibre homme-femme et d'encourager l'engagement des nouveaux membres pour apporter de nouvelles perspectives et idées.^[L1]_[SEP]

6. **Tour de table des commissions spécifiques**

Chaque secteur représenté au sein de la commission a présenté un bilan de ses activités, mettant en avant les succès, les défis, et les perspectives d'avenir. Cela a permis d'échanger sur les meilleures pratiques et les initiatives spécifiques à chaque métier.

7. **Nouvelles ordonnances**

Plusieurs nouvelles ordonnances sont attendues pour la rentrée 2024. En particulier, la coiffure, la cuisine, l'intendance et la logistique. Elles apporteront des changements dans l'organisation des examens (plus de CIE, moins d'écrits) et la répartition entre théorie et pratique.

8. **Nouveau réseau d'entreprise**

L'ORTRA Boulangerie a créé un réseau d'entreprise engageant plusieurs apprentis qui font un tournus dans plusieurs établissements. Ce modèle provoque un vif intérêt chez les autres associations professionnelles et pourrait susciter des projets similaires.

IV. **Secrétariat de la commission**

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

2375 Frs

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Stefano Fanari
Président